

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7519**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Génie civil et construction spécialité études et projets

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois	Président de l'université d'Artois, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans leur spécialité, ces professionnels transforment en dessins les projets et solutions techniques d'un futur ouvrage. Ils mettent en oeuvre des connaissances techniques et architecturales du bâtiment et appliquent des réglementations liées à la construction ou à l'espace. Ils peuvent être amenés à diriger, coordonner et contrôler le travail d'une équipe. Ils peuvent également effectuer un travail de suivi de chantier.

Ils peuvent procéder à l'élaboration technique d'un 'projet' d'ouvrage ou d'installation. Ils déterminent de manière globale ou provisoire les procédés techniques, les méthodes d'organisation et le coût afin de constituer un avant-projet de la future opération de construction.

Activités visées :

- Transposer en dessins des données exprimées sous une toute autre forme (descriptifs, esquisses, exigences et contraintes d'un client, notes de calcul).
- Se conformer à des normes et réglementations précises.
- Etablir et entretenir des relations avec des interlocuteurs variés.
- Echanger et synthétiser des informations provenant de son environnement de travail.
- Transmettre et répartir le travail en fonction des compétences et des spécialités de chacun.
- Actualiser en permanence ses connaissances sur l'évolution des technologies

Compétences ou capacités évaluées : - Réaliser des dessins et des plans à partir de notes de calculs fournissant le dimensionnement de l'ouvrage ou d'un composant.

- Effectuer des plans d'exécution de détail (plans de coffrage, ferrailage) directement utilisables sur un chantier ou en atelier.
- Constituer une nomenclature des matériaux complétée de schémas, de dessins explicitant les procédés d'exécution ou d'assemblage.
- Etablir tout schéma préalable à l'élaboration de plans
- Arrêter la solution technique la mieux adaptée
- Prévoir les moyens nécessaires à la réalisation des travaux (matériels, matériaux, personnel).
- Etablir le coût des travaux.
- Etablir un programme d'exécution des travaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Génie civil et construction

- Dessinateur-Projeteur - Chargé d'Affaires en Bureau d'Etudes

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 : Sciences et techniques UE2 : Constuction et méthodes

UE3 : Outils et environnement

UE4 : Projet tuteuré

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Professionnels, Enseignants-chercheurs, Enseignants
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Professionnels, Enseignants-chercheurs, Enseignants
En contrat de professionnalisation	X	Professionnels, Enseignants-chercheurs, Enseignants

Par candidature individuelle	X	Au titre de la VAP 85, Enseignants-chercheurs, Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs, Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2002-590 du 24/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-artois.fr>

Lieu(x) de certification :

Université d'Artois - IUT de Béthune

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Artois - IUT de Béthune

Historique de la certification :